

Informations **ENTREPRISE**

Dirigeants

À l'heure
des bureaux 2.0

Gamification

Manager
par le jeu

Communication

La signalétique
connectée

Carte à puce

Elle simplifie notre vie

Reims

Les entreprises
y pétillent



Entre **Trump**
et le **Brexit**,
le monde a de quoi
trembler !

L 14385 - 164 - F. 5,00 € - RD



Le juridique dans les clous

Récupérer des permis, éviter la perte de points ou assister des victimes, tel est le cheval de bataille de Me Antoine Régley. En 2015, 24 296 185 infractions au code de la route ont été relevées, et autant de procédures qui pourraient être engagées, souvent pour vices de forme. Agé de 31 ans, cet avocat a implanté son cabinet, à Lille, après avoir décidé de se spécialiser dans le droit routier. Présent aussi bien sur les réseaux sociaux que sur son site internet, il compte faire passer le message qu'il est possible de ne pas tout perdre. Rencontre avec Antoine Régley qui incarne une nouvelle génération d'avocats.

Bio-express

Antoine Régley :

- 20 novembre 1985 : Naissance
- 2008 : Master 2 Droit pénal et procédure pénale
- 2009 : Certificat de Sciences Criminelles
- 5 mars 2012 : prestation de serment
- 6 mars 2012 : première relaxe obtenue pour excès de vitesse de plus de 50 km/h
- Février 2013 : création du Cabinet Lillois
- Juillet 2014 : création de la page Facebook réunissant plus de 32 000 abonnés
- Janvier 2016 : création et mise en ligne du site internet www.avocat-regley.fr (construit et édité par la société French Smart)



Chaque année, environ 90 à 100 000 permis sont retirés suite à des infractions au code de la route. Un chiffre en constante augmentation. Mais une question quotidienne taraude Me Régley : « ces infractions sont-elles toujours justifiées ? » En effet, depuis la création de son cabinet en février 2013, Me Antoine Régley étudie avec attention chaque dossier de ses clients et met à profit ses compétences concernant les procédures pénales ainsi que la technique de droit routier pour faire annuler des poursuites (droit pénal et droit routier) grâce aux vices de forme constatés. Après un Master 2 en droit pénal et procédure pénale, Me Antoine Régley a prêté serment en mars 2012. Seulement quelques jours après, il obtenait sa première relaxe pour excès de vitesse. Le droit routier est rapidement devenu sa spécialité. « J'ai travaillé durant un an chez un avocat qui traitait uniquement du droit routier, et ce confrère renommé m'a transmis beaucoup de connaissances sur les vices de forme ; s'ajoute à cela ma formation de pénaliste qui m'a permis de dénicher d'autres arguments ». En droit routier, les vices de forme sont à faire valoir. Cependant, tout n'est pas évident. Le droit routier laisse une grande liberté d'appréciation aux Tribunaux, raison pour laquelle la plaidoirie présente intérêt particulier. Les trois concours de plaidoiries remportés par Me Régley l'aident assurément à emporter la conviction des juges.

Un marché qui ne cesse de croître

Alors que la France, compte environ 37 millions de permis délivrés, près de 90% des conducteurs ont moins de 10 points sur leur permis. Les infractions au code de la route sont nombreuses. En 2014, les délits routiers ont augmenté de 17,6%. « C'est une réalité. Je constate, depuis 5 ans, une recrudescence de procédures pour alcoolémie au volant (70% de mes dossiers correctionnels) et stupéfiants (25%), c'est inquiétant. Les dossiers se multiplient pour nous, avocats, que ce soit pour des points ou des permis retirés. »

Des droits encore méconnus

Avec près de 12,5 millions de points retirés en 2015, le marché du droit routier est conséquent. Et selon l'avocat, il pourrait l'être encore plus. « La majorité des

personnes ne savent pas qu'elles peuvent faire annuler des procédures, car elles sont désinformées sur ce sujet. Il m'apparaît nécessaire, dans toute situation de consulter un avocat spécialisé en la matière pour éviter de perdre trop de points ou son permis. » S'il s'est lancé dans le droit routier, ce n'est pas par sympathie des « délinquants de la route ». Lors de ses débuts en tant qu'avocat, il a vite constaté que leurs droits étaient, souvent, moins respectés que d'autres, et que la désinformation jouait en leur défaveur. « Régulièrement, mes clients me rapportent que les forces de l'ordre leur ont dit qu'ils n'auraient pas de perte de points, et quelques temps après, le client reçoit un courrier mentionnant le nombre de points perdus. C'est pour lutter contre cela que je m'engage à communiquer et informer. » Me Antoine Régley est confiant en ce qui concerne ce marché et ne voudrait en aucun cas changer de domaine. « Quand on sauve un permis, on sauve un emploi et souvent une famille. » Désormais, spécialiste et réputé, Me Antoine Régley s'investit dans les différentes sphères du droit routier. D'une part, il défend devant les tribunaux les délits routiers (alcool, stupéfiants...) en essayant de faire annuler les procédures par ces vices de forme. Ensuite, il récupère des permis qui n'ont plus de points. Ces procédures sont très rapides et écrites, ce qui permet à l'avocat d'intervenir sur l'ensemble de l'Hexagone. Enfin, sa troisième mission consiste à sauver des permis de conduire sans aller devant le tribunal. « C'est une stratégie de gain de temps que j'applique. La procédure est longue et en attendant, mon client peut regagner ses points. Tout le rôle de l'avocat repose dans le fait de faire durer la procédure et savoir comment contester »

En plus de ces affaires en droit routier, Me Antoine Régley assiste également les victimes et familles de victimes dans des affaires d'accident corporel, en anticipant les arguments qui pourraient être soutenus par la défense. Cette double casquette

lui vaut une expertise hors-pair validée par ses résultats. « Beaucoup de cabinets s'affichent comment étant spécialisés en droit routier, mais si on s'en réfère à l'expertise, nous ne sommes pas plus de 10 cabinets à faire exclusivement ce droit. Moi, je reconnais celui qui fait sérieusement du droit routier par la publication de ses résultats ou non. » En effet, la publication des résultats n'est pas obligatoire, mais Me Régley estime qu'il est nécessaire d'être transparent envers ses clients, prouver qu'il n'y a pas de fatalité et, surtout, qu'il existe de vraies solutions contrairement à ce qui peut être dit sur internet ou par les forces de l'ordre.

Sur la route d'un marché de proximité

Le secteur du droit routier est un domaine qui demande énormément de travail afin de déceler les vices et s'adapter aux changements légaux. Par exemple, depuis le 1er janvier 2017, les employeurs ont pour obligation de dénoncer leurs salariés lorsqu'ils commettent une infraction au code de la route avec une voiture de société. Cette réforme, qui fait partie des nouveautés introduites par la loi de modernisation de la Justice du XXI^{ème} siècle, implique une amende ainsi qu'une perte de points pour le salarié et parfois son permis, donc son travail. C'est typiquement le cas auquel peut faire face Me Antoine Régley.

Le jeune avocat de 31 ans a pris le temps durant plusieurs semaines de façonner son argumentaire et étudier les différents cas possibles afin de pouvoir maîtriser la technicité de ce droit. « Il existe de nombreuses pages internet concernant des avocats du droit routier, mais il faut être vigilant quant à la spécialisation de l'avocat, ainsi qu'à ses résultats. » Grâce à sa réputation, il s'est installé dans la région des Hauts-de-France afin de conquérir un marché régional qui est en retrait par rapport au marché parisien. « Il y a un réel manque en région, et pourtant,

il y a beaucoup de demandes. Les femmes et hommes qui y habitent ont envie de voir leur avocat, d'avoir un réel contact. C'est pour cela que je traite personnellement les dossiers de mes clients. C'est moi qui les appelle, en personne. Pas de stagiaire. Pas de collaborateur. Pas d'intermédiaire. Par ailleurs, j'adapte mes honoraires à leur situation et aux difficultés économiques de la vie hors de Paris ». Dans la métropole lilloise, si quelques cabinets disent faire du droit routier, Me Antoine Régley est le seul à ne faire que ce droit et à afficher de tels résultats.

Une présence sur la toile

Loin du microcosme des avocats parisiens, où Me Antoine Régley a fait ses classes, il est désormais recommandé par sa clientèle. L'avocat traite aussi bien avec les 30-50 ans (beaucoup de commerciaux, routiers, ambulanciers, ou taxis dont le permis de conduire est un sésame indispensable pour exercer) que les 18-30 ans, qui se reconnaissent dans son franc parler et à ses techniques de communication via les réseaux sociaux. « Depuis 2014, j'ai créé ma page Facebook et dès lors, j'ai abordé une clientèle plus jeune. Mon arrivée sur la toile m'a vraiment permis d'augmenter ma visibilité et d'être plus abordable. » En effet, les chiffres

le prouvent. Dans l'année de la création de sa page Facebook, une bonne partie de son chiffre d'affaires provenait du réseau social. Egalement actif sur sa chaîne Youtube, il présente quelques exemples de cas concrets afin de convaincre les conducteurs qu'il est possible de faire valoir ses droits. Les réseaux sociaux influencent cette nouvelle génération d'avocats à s'ancrer dans la révolution numérique qui impacte tous les métiers et à se démarquer de grands groupes qui ne sont en aucun cas spécialistes. ▀

Chiffres clés :

- Des dizaines de permis récupérés
- Des dizaines de permis sauvés
- Des dizaines de relaxes pour vices de forme (alcool, vitesse, stupéfiants)
- Plus de 32 000 suiveurs sur la page Facebook du Cabinet
- Des centaines d'avis favorables de clients

